

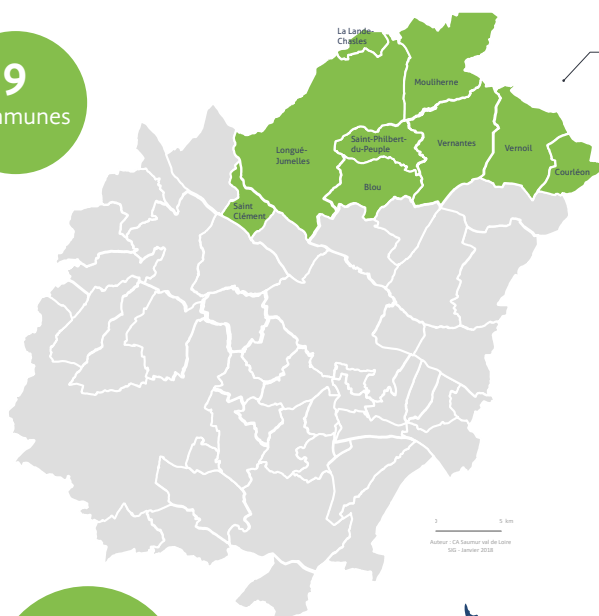
LA DÉMARCHE

Le PLUi : qu'est-ce que c'est ?

Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document à la fois :

- **STRATÉGIQUE**
Il formalise les **grandes orientations d'aménagement** du secteur Loire Longué pour les 10 à 15 prochaines années
- **RÉGLEMENTAIRE**
Le PLUi définit les **règles applicables aux permis de construire** et aux autres autorisations d'urbanisme. Il détermine les **droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée** et remplacera à terme les documents d'urbanisme existants sur les communes du secteur.
- **SOLIDAIRE**
Il garantit la **cohérence et la complémentarité** des 9 communes qui composent le secteur Loire Longué pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population

9 communes



Secteur Loire Longué

278 km²

14 642 habitants

À noter

Les autres communes de Saumur Val de Loire ont toutes également lancé ou finalisé l'élaboration de leur nouveau Plan Local d'Urbanisme

POURQUOI ÉLABORER UN PLUi ?

RÉGULER

L'aménagement urbain et ses multiples composantes

CONSTRUIRE ET EXPRIMER

Le projet urbain du secteur Loire Longué en matière de logements, développement économique, déplacements, équipements et préservation du cadre de vie

RESPECTER

L'évolution du contexte législatif (Loi Grenelle II, Loi ALUR...) qui impose de considérer davantage les enjeux liés à l'environnement et au développement durable dans l'aménagement du territoire

PRENDRE EN COMPTE

Les documents supra-communaux, notamment le Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) qui fixe un cadre en matière d'aménagement du territoire à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Les étapes incontournables



LE DIAGNOSTIC

Quelle est la situation actuelle ?

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte



LE PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Quel territoire voulons-nous ?

Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à horizon 2030



LE RÈGLEMENT ET LE ZONAGE

Comment atteindre notre but ?

Définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles)



LA VALIDATION

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

Consultation des partenaires - Enquête Publique - Entrée en vigueur du PLUi

La concertation au cœur du projet



- › Articles dans le magazine de la Communauté d'agglomération, dans les bulletins municipaux et dans la presse
- › Espace dédié sur le site Internet de la Communauté d'agglomération
- › Exposition



- › Réunions publiques
- › Registre d'expression disponible dans chaque mairie et à l'agglomération
- › Permanences
- › Courriers à adresser au Président de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire



- › Direction de l'Aménagement et de la Cohésion du Territoire
11 rue du Maréchal Leclerc
CS54030 - 49408 Saumur Cedex
Mail : urbanisme@agglo-saumur.fr
Tél : 02 41 40 45 56